

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES DU VENDREDI 04 DECEMBRE 2009

Il s'est tenu ce vendredi 4 décembre 2009 une réunion du Conseil des Ministres à la Cité de l'Union Africaine sous la présidence du Premier Ministre Chef du Gouvernement, S.E. M. Adolphe Muzito.

A l'ordre du jour, figuraient trois points :

- I. Points d'informations
- II. Examen des dossiers
- III. Examen et adoption des textes

I. POINTS D'INFORMATIONS

1.1. Etat du territoire.

Un calme relatif règne sur toute l'étendue du territoire. Il est néanmoins émaillé par quelques attaques de hameaux isolés en territoire de Kungu (Equateur) par une bande de malfrats qui ont provoqué un nombre important de personnes déplacées et réfugiés en République du Congo Brazzaville, en provenance notamment de Dongo et Buburu. La réévaluation de la menace que représente les hors-la-loi auteurs de ces crimes a permis d'élaborer une réponse appropriée. En dépit de certaines rumeurs répandues par quelques confusionnistes, la situation qui prévaut dans cette partie de la République n'est pas une rébellion. Il s'agit d'un conflit à caractère ethnique et économique. Le Gouvernement entend y rétablir l'autorité de l'Etat par tous les moyens nécessaires dans un bref délai.

Il a été signalé dans la Ville de Kisangani en Province Orientale une épidémie de méningite qui a donné lieu à une dizaine d'issues fatales. Le Ministre de la Santé a reçu quitus du Conseil sur les mesures prises à son niveau pour endiguer cette épidémie qui pénalise particulièrement les enfants en bas âge. Le Gouvernement met en garde les charlatans qui détournent les enfants malades des centres de soins pour de prétendues incantations qui les guériraient miraculeusement de cette épidémie. Les services de police et la justice sont invités à réprimer ces inciviques.

Le Gouvernement a été également informé d'un incident survenu vers 2 heures du matin entre une diplomate sud africaine et des éléments des forces de sécurité à Gombe aux alentours du Palais de la Nation après qu'elle eut brisé la barrière de protection du Palais de la Nation. Une enquête est en cours pour déterminer les causes de l'incident.

S'agissant du malaise observé à Kinshasa à la suite du bouclage par l'Hôtel de Ville et la SONAS pour procéder au paiement forcé des vignettes automobiles et des polices d'assurances, le Gouvernement a décidé de suspendre temporairement cette opération qui pourront reprendre au début de l'année prochaine.

Au sujet des revendications sociales ponctuées de menaces de grèves sauvages dans certaines entreprises, le Gouvernement a passé en revue les préoccupations des forces laborieuses notamment dans les régies financières et certaines autres entreprises de l'Etat. Les Ministres concernés ont été chargés d'écouter ces revendications. Le Gouvernement s'inscrit en faux contre toute pratique illégale qui paralyse l'activité économique. Il insiste sur l'obligation qui s'impose à tous et à chacun de respecter strictement les mécanismes légaux régissant la revendication sociale aussi bien au niveau de la forme (procédure) que dans le fond (matière susceptible d'un débat syndical qui ne peut de toute façon pas porter sur toutes les matières).

Quiconque se permettra de paralyser le fonctionnement d'une entreprise ou d'un service par des grèves sans préavis ni négociations préalables comme le recommande la législation en vigueur dans notre pays aura à en répondre individuellement devant la justice.

1.2. Situation sécuritaire du pays.

En même temps que s'intensifient les patrouilles FARDC dans les zones du Nord-Kivu et du Sud-Kivu où des résidus des FDLR tentent de se reconstituer, une campagne de sensibilisation de la population pour l'amener à collaborer avec l'Opération Kimia 2 a été initiée par le Commandement de cette opération.

La traque des éléments résiduels Mayi Mayi Yakutumba se poursuit au Sud-Kivu avec une efficacité appréciable.

Dans le Haut-Uélé, les terroristes de la LRA ont presque disparus à l'exception d'une trentaine dispersés entre trois localités retirées vers où des patrouilles des FARDC ont été déployées.

Une réunion conjointe FARDC-Forces Armées Centrafricaines en vue d'évaluer la situation opérationnelle et sécuritaire à la frontière commune après des éléments de LRA en fuite est programmée.

1.3. Situation macro-économique

Présenté par le Vice-Ministre des Finances, la situation macro-économique du pays a fait ressortir la nécessité pour le Gouvernement de maintenir une politique financière et économique prudente caractérisée par un resserrement en matière de dépenses.

L'exécution des opérations financières de l'Etat au mois de novembre 2009 s'est soldé par un excédent de 35 milliard de FC en ce compris l'amortissement de la dette extérieure. Quant au taux de change, le

Dollar américain s'est échangé au 30 novembre 2009 à 909,3 FC après avoir atteint un pic de 940 FC.

Sur le Programme avec le FMI, la Lettre d'intention du Premier Ministre a été transmise le 30 novembre 2009 au FMI dont la réunion du Conseil d'Administration est fixée au 11 décembre 2009.

1.4. Situation dans les établissements de l'Enseignement Supérieur et Universitaire publics et privés.

Au sujet de l'agitation observée dans certains établissements de l'ESU, un mois seulement après un début harmonieux de l'année académique, la plupart des revendications articulées en cette circonstance se rapportent à une prétendue augmentation des frais académiques pour l'année qui vient de commencer. Certains étudiants qui manifestent sont motivés par le refus du Ministère de l'ESU de laisser se perpétuer des pratiques négatives comme les 3^{ème}, 4^{ème} ou 5^{ème} Session.

Des responsables d'institutions universitaires présumés mauvais gestionnaires sont également cités parmi mes promoteurs de cette agitation.

Le Ministre de l'ESU a explicité au Conseil le contenu de ses instructions académiques pour l'exercice en cours. Il en ressort que les frais académiques n'ont pas changé par rapport à leur taux fixé il y a cinq (5) ans. Quant aux frais dits connexes, pour la première fois, il a été décidé de les réduire. De plus de 300 rubriques qui saignaient littéralement les étudiants et leurs parents, on est passé à 31 rubriques qui ne sont pas toutes obligatoires compte tenu de la modicité des revenus des ménages.

Il appert dès lors assez clairement que les allégations faisant état d'une prétendue augmentation des frais académiques comme cause de l'agitation observée actuellement sont dénuées de tout fondement.

Le Gouvernement réitère son appui au Ministre de l'ESU dans la mise en œuvre de la réforme de ce secteur névralgique, en dépit des intérêts particuliers qui s'en trouvent contrariés.

Tout membre du personnel académique, scientifique ou administratif de nos établissements d'enseignement supérieur et universitaire, tout étudiant qui tentera de perturber le bon déroulement du programme académique sous des prétextes fallacieux sera sévèrement sanctionné conformément aux lois de la République et aux règlements régissant l'ESU.

II. EXAMEN DES DOSSIERS

2.1. Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité

Le Ministre de l'Intérieur a fait le point sur l'état d'avancement des préparatifs de la Conférence des Gouverneurs qui se tiendra à Mbandaka, en Province de l'Equateur. Le Conseil en a pris acte.

2.2. Evaluation des activités et décisions du Gouvernement (An I)

Le Vice-Premier Ministre en charge de la Commission Intergouvernementale des Besoins sociaux de base a présenté l'évaluation annuelle des prestations de sa Commission. Le Conseil en a pris acte.

2.3. Ministère de la Coopération Internationale et Régionale Rapport sur les groupes armés

Le Ministre de la Coopération Internationale et Régionale a présenté une note sur la situation des groupes armés au Nord et au Sud Kivu. Le Gouvernement en a noté un recul dans l'attitude de certains membres d'anciens groupes armés dont quelques uns menacent de reprendre le chemin de la violence à cause de la lenteur dans la mise en œuvre des Accords et de ce qu'ils qualifient de non respect par le Gouvernement de ses engagements. Le Conseil a observé qu'il est totalement faux d'affirmer que le Gouvernement n'a pas respecté ses engagements vis-à-vis de ces groupes. Bien au contraire, tous les engagements dont la mise en œuvre était possible à court terme ont été respectés (amnistie, libération des prisonniers politiques, prise en charge des blessés de guerre, agrément des groupes armés qui en ont fait la demande comme partis politiques...).

D'autres engagements requièrent du temps ou des longs préparatifs, tels le rapatriement des réfugiés ou la participation aux institutions des représentants des groupes armés. (question d'opportunité).

S'agissant de la question de la reconnaissance des grades des éléments d'anciens groupes armés intégrés ou à intégrer dans les FARDC, le Ministère de la Défense vient d'instituer la Commission chargée des grades pour statuer sur cette question de manière globale.

Le Gouvernement qui accompagnera au plus près tous ces efforts de normalisation affirme sa détermination à ne pas tolérer toute incitation à la résurgence des conflits armés dans notre pays.

S'agissant du retour des réfugiés Congolais dans les pays voisins, le Gouvernement a résolu d'accélérer la tenue des réunions tripartites avec les pays d'accueil des réfugiés et le HCR, de réinsérer les Congolais qui ont le droit de revenir dans leur pays, de mettre en place immédiatement des unités de police de proximité (à ne pas confondre avec une quelconque ethnicisation des services de la Police) et de constituer des Comités Locaux de Conciliation pour gérer les conflits générateurs de violence dont les conflits fonciers ou de légitimité de l'autorité coutumière entre les communautés. Le HCR et la MONUC ont accepté d'accompagner ce processus. Une mission gouvernementale pour préparer les conditions d'accueil et élaboré l'état des mouvements migratoires a été créée.

Le Programme STAREC sera mis à contribution pour favoriser la reprise économique dans les zones en situation post-conflit, de même que va être renforcée la lutte

contre toute forme d'exploitation illégale des ressources économiques de la RD Congo qui est une des causes essentielles de la déstabilisation de l'Est du pays.

Le Gouvernement rappelle à tous et à chacun à l'Est du pays qu'ils devront désormais respecter la Constitution et les lois de la République et démanteler toute forme d'administration parallèle ainsi que les barrières dans lesquelles les populations sont rackettées.

Les bénéficiaires de la loi d'amnistie sur les faits de guerre au Kivu qu'elle contient des dispositions qui frappent durement ceux d'entre eux qui violeraient les lois de la République et toute velléité de récidive.

Un Comité de suivi comprenant tous les Ministres compétents a été institué pour évaluer le niveau de réalisation des Accords de Goma avec toutes les parties concernées.

Le Gouvernement a été informée de la confirmation de la réunion de la Grande Commission Mixte République Démocratique du Congo – République d'Angola du 11 au 12 décembre à Luanda.

2.4. Ministère de la Justice

Le Ministre de la Justice a fait rapport du bon déroulement du concours de recrutement dans la magistrature. Les résultats définitifs de ce concours auquel ont pris part 6.700 candidats seront publiés le 30 décembre 2009. Le Conseil en a pris acte.

Il a ensuite évoqué quelques dossiers brûlants dans le secteur des cultes, particulièrement les problèmes au sein de l'Eglise Kimbanguiste, les Eglises de Réveil et la protection des symboles de l'Eglise Catholique.

Au sujet des déchirements qui traversent l'Eglise kimbanguiste, le Gouvernement a autorisé le Ministre de la Justice à prendre par arrêté des mesures de protection de la paix publique, de l'unicité de cette église et de renvoi aux structures internes de l'Eglise telles qu'approuvées par les autorités compétentes pour la recherche d'une solution durable à tous les litiges.

S'agissant des Eglises de Réveil, après avoir été informé de la prolifération des Eglises dites de Réveil et des comportements anti-sociaux de certaines d'entre elles (immoralité de certains pasteurs, tapages nocturnes, manipulation mentale, la stigmatisation des enfants dits sorciers etc...), le Conseil des Ministres a réaffirmé les compétences d'autorité de l'interface du Gouvernement avec les Eglises et Ministères du Réveil et autorité de régulation qu'est « Eglises de Réveil du Congo » (ERC) ayant acquis la personnalité juridique en 2003. Toutes les congrégations qui ne souhaiteraient pas s'impliquer dans la régulation dans ce cadre seront invitées à s'organiser obligatoirement dans tout autre cadre de régulation servant d'interface avec les pouvoirs publics

Il a également été question de la protection des emblèmes et signes de l'Eglise Catholique utilisés abusivement par certaines associations confessionnelles. Le Ministre de la Justice a été chargé de prendre un arrêté pour interdire l'utilisation de tout symbole de l'Eglise catholique romaine par les tiers.

Le Gouvernement a noté aussi que le phénomène Kuluna (délinquance juvénile violente) qui avait perdu de son ampleur a tendance à ressurgir. Il est demandé aux autorités administratives et policières à la base, notamment les bourgmestres des communes à multiplier les actions de dissuasion et de poursuite des actes délictuels en question. Les moyens indispensables seront mis à la disposition des institutions judiciaires pour leur permettre d'organiser des audiences foraines sur les lieux de commission des faits à réprimer.

Toutes les précautions seront en état de cause prises pour mettre la population à l'abri de ces inciviques pendant les fêtes.

Il a été annoncé une solution à la problématique de la rupture des stocks des certificats de nationalité au Ministère de la Justice qui perturbe les démarches des requérants de passeports biométriques.

2.5. Ministère des Transports et Voies de Communications

Le Ministre des Transports a présenté une Note de Stratégie sectorielle des transports en RD Congo. Le but en est de mettre à la disposition de la population et de l'économie un nouveau système de transport multimodal bien interconnecté et mieux sécurisé pour une mobilité fluide et confortable des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national. Des réformes aussi bien au niveau des moyens technologiques, logistiques que des ressources humaines sont envisagées à cet égard. La Note qui a été adoptée par le Gouvernement s'inscrit dans le cadre de la transformation des Entreprises de ce secteur pour l'ouverture de leur capital au secteur privé.

Par la suite, le Ministre des Transports a présenté le rapport sur l'accident de l'avion MD 82 de la Compagnie CAA à Goma le 26 novembre 2009. L'enquête technique sur les causes réelles de ce crash se poursuit pour identifier les responsabilités afin que des sanctions soient prises.

Le Gouvernement a, après débat et délibérations, confirmé la reprise immédiate et sans condition des travaux de décapage de la lave entreprise depuis le 26 novembre 2009, avec priorité à la partie occasionnellement roulable (POR) de la piste au seuil 18. Le Gouvernement demande aussi à la Commission d'enquête de faire évacuer le plus tôt possible l'avion accidenté.

La RVA devra pour sa part restreindre de manière plus stricte les accès intempestifs à l'aéroport de Goma et au chantier ainsi que dans les aires d'entreposage des laves décapées et prendre des dispositions pour accompagner l'ONG AAA dans ce travail.

2.6. Ministère de l'ESU

A l'issu d'un rapport fouillé du Ministre de l'ESU de l'Audit organisationnel et de l'enquête de viabilité des établissements de l'ESU de la Ville-Province de Kinshasa, le Conseil a décidé de procéder à la fermeture de 36 établissements jugés non viables et de 22 filières non viables au sein de 51 établissements jugés viables.

Les modalités pratiques d'octroi de l'exonération pour les Equipements et Matériels didactiques ainsi que celles d'octroi des tarifs sociaux pour l'EAU et l'électricité aux Etablissements Privés de l'ESU ont été adoptées.

Le Conseil a approuvé les sanctions disciplinaires et administratives prises par le Comité de gestion de l'UNIKIN à l'encontre des responsables des Cliniques Universitaires dont la négligence coupable a favorisé l'incendie criminelle qui a ravagé cet établissement.

III. EXAMEN ET ADOPTION DES TEXTES

Le Conseil des Ministres a examiné les projets de décrets sur les Entités Territoriales Décentralisées des Provinces du Bas Congo, du Katanga, du Kasai Occidental, et du Maniema commenté par le Ministre de la Décentralisation et de l'Aménagement du territoire. Le Conseil a approuvé lesdits projets qui créent des nouvelles villes et communes dans ces provinces.

Le Projet d'Ordonnance modifiant et complétant l'Ordonnance N° 87-323 du 15 septembre 1987 portant création de l'Inspection Générale des Finances (IGF) telle que modifiée et complétée par le Décret N° 04/018 du 19 février 2004 présenté par le Vice-Ministre des Finances a été adopté par le Conseil.

Le Projet de Décret portant création et statuts d'un Etablissement Public dénommé Pétroles du Congo (PETROCO) présenté par le Ministre des Hydrocarbures a été également adopté.

Commencée à 10H30', la réunion du Conseil des Ministres s'est terminée vers 17H30'.

Je vous remercie.

Lambert MENDE OMALANGA

**Ministre de la Communication et des Médias,
Porte Parole du Gouvernement**